



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 22 octobre 2008
(OR. en)**

14318/08

FIN 384

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne
Date de réception: 20 octobre 2008
Destinataire: Monsieur Eric WOERTH, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC 31/2008 - Section III -Commission
- Budget général - Exercice 2008 (NCE)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 31/2008.

p.j.: DEC 31/2008



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2008/D/57254

BRUXELLES, LE 15/10/2008

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2008

SECTION III - COMMISSION TITRE 26

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC31/2008**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 40 01 RÉSERVES POUR LES DÉPENSES
ADMINISTRATIVES

POSTE 40 01 40 - 26 01 51 01 Bureau du secrétaire général des
écoles européennes (Bruxelles)

CND - 100 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE – 2601 Dépenses administratives du domaine politique
«Administration de la Commission»

POSTE - 26 01 51 01 Bureau du secrétaire général des écoles
européennes (Bruxelles)

CND 100 000

Justification détaillée du virement

Depuis le lancement, en 1994, de la politique SEN (*Special Educational Needs*) dans les Ecoles européennes le programme s'est clairement développé et élargi, ainsi qu'en témoigne, entre autres, l'évolution du budget consacré à cette action, qui est passé de € 179 659 (1994) à € 3 625 365 en 2009.

Actuellement, 411 élèves sont intégrés dans un programme SEN, répartis entre les différentes Ecoles; il s'agit d'élèves de 4 à 18 ans dans 14 sections linguistiques et dont les langues maternelles sont au nombre de 22. Ces élèves présentent des formes de troubles les plus divers.

Lors de la procédure pour l'établissement du Budget 2008, à l'initiative du Parlement européen, un crédit de €200 000 euros a été inscrit, en réserve, à l'article 40 01 40 pour contribuer au financement d'un enseignement de première qualité pour les enfants ayant des besoins spécifiques et à promouvoir pleinement la notion d'éducation inclusive. La réserve serait débloquée sur présentation d'une proposition de lancement d'un projet pilote sur un centre de ressources pour les élèves ayant des besoins particuliers (EBP=SEN) comprenant un personnel qualifié avec une expérience pertinente et un matériel d'enseignement approprié.

Le Conseil supérieur des EE et notamment les SEN Policy Group ont accueilli positivement l'initiative du PE et sont arrivés à la conclusion qu'il était opportun de lancer une évaluation complète et sérieuse de la situation actuelle. C'est sur la base des résultats ainsi obtenus que les décideurs politiques, ainsi que les Ecoles, pourront tirer leurs conclusions et orienter la future politique SEN.

Le modèle de soutien SEN appliqué actuellement dans les sections suédoises des EE de Bruxelles II et de Luxembourg I est particulièrement apprécié par les Ecoles, les élèves et les parents. La Suède envoie chaque année une équipe d'experts composée de trois psychologues scolaires spécialisés dans des domaines différents. Cette équipe visite pendant plusieurs jours les écoles, procède à des observations et à des tests en classe et conseille les parents, les enseignants et la direction.

Compte tenu de cette expérience positive, le Conseil supérieur a approuvé un projet d'évaluation externe de la pratique et de la politique SEN par des experts suédois.

L'évaluation devrait se concentrer sur les trois axes suivants :

- Visites des écoles pour établir un bilan de divers aspects de la scolarité des élèves SEN à partir d'entretiens avec les Directeurs, les coordinateurs SEN, des maîtres de classe, des élèves et des parents. Visites d'observation en classe. Entretien avec des Directeurs afin de connaître les expériences de gestion d'une très grande et d'une très petite école;
- Obtenir des données consolidées au niveau du système des Ecoles européennes concernant les élèves non inscrits : nombre de non-inscriptions, motivations, améliorations proposées ;
- Evaluation des compétences des enseignants SEN et des maîtres de classe en terme de prise en charge efficace des besoins spécifiques des élèves SEN à la fois en classe et en dehors.

L'équipe pédagogique chargée de l'audit sera composée par trois experts. **La dépense pour cette action est évaluée à €100 000** répartis de la manière suivante:

- 118H/jours des prestations à €630/j = €74 340
- Remboursement frais de missions = €25 660

La Commission estime que les conditions pour répondre à la réserve émise par l'autorité budgétaire sont réunies et propose le transfert de €100 000 vers la ligne budgétaire 26.015101 "Bureau du secrétaire général des écoles européennes (Bruxelles)".

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

26 01 51 01 - Bureau du secrétaire général des écoles européennes (Bruxelles)

b) Données chiffrées à la date du 01/10/2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 902 696
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 902 696
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 902 696
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	100 000
7. Renforcement proposé	100 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,45%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 1/10/2008	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Voir justification détaillée dans l'introduction.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 01 - RÉSERVES POUR LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES - Poste 26 01 51 01 - Bureau du secrétaire général des écoles européennes (Bruxelles)

b) Données chiffrées à la date du 01/10/2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	200 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	200 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	200 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)	0
7. Prélèvement proposé	100 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	50,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice (*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 1/10/2008	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir justification détaillée dans l'introduction.